

Monsieur Roch-Olivier Maistre
Président du Conseil Supérieur de l'audiovisuel
Tour Mirabeau
39/43 quai André Citroën
75015 PARIS

Fontenay aux Roses, le 27 mai 2020

Objet : Rôle du CSA dans les élections municipales 2020

Monsieur le Président,

Le 4 février dernier, vous avez publié sur votre site internet un document présentant point par point le rôle et les missions du CSA durant la campagne municipale.

Il est notamment indiqué que les services de radio et de télévision doivent respecter le pluralisme et qu'ils doivent veiller à ce que les candidats et leurs soutiens bénéficient d'une présentation et d'un accès équitables à l'antenne.

Or, depuis le 15 mars 2020, Laurent Vastel, maire de Fontenay-aux-Roses et candidat à sa propre succession a bénéficié de :

- 2 passages sur TF1 à une heure de grande écoute (journal de 20h) : 30 mars et 13 mai
- 1 passage sur France 3 : 3 avril
- 1 passage sur France Inter : 22 avril

Si le premier passage sur TF1 pouvait se concevoir au regard de l'hospitalisation de Laurent Vastel à la suite d'une détresse respiratoire liée au COVID 19, les suivants auraient dû respecter les principes de pluralisme et d'équité de traitement entre les candidats à une élection, principe que les candidats du 1er tour dans la commune de Fontenay-aux-Roses signataires de ce courrier souhaitent rappeler.

Or, aucun des candidats de l'opposition présents au premier tour ni ceux susceptibles d'être présents au second tour face au maire sortant, n'ont été interrogés par les journalistes qui ont interviewé Laurent Vastel.

Pourtant, au cours de ces interviews notamment la dernière (TF1 – Journal de 20h00 – 13 mai 2020), Laurent Vastel s'est autofélicité de sa gestion remarquable de la crise sanitaire sur notre commune et a souligné toute l'attention qu'il portait à la santé et à la situation de ses administrés. Ces propos ont été appuyés par des prises de parole d'agents publics de la ville...

A noter également que Laurent Vastel a aussi bénéficié de nombreux articles de la Presse Quotidienne Régionale (Le Parisien 92) au moment de sa convalescence et en a profité pour valoriser son bilan de Maire.

Par ailleurs, le journaliste a indiqué que Laurent Vastel aurait signé un arrêté imposant le port du masque sur le territoire de notre commune. En réalité, le maire sortant a signé un arrêté dans ce sens le 8 avril, arrêté qu'il a annulé le lendemain en publiant un nouvel arrêté recommandant le port du masque, ce qui constitue en fait une décision sans aucune portée juridique (copie jointe).

Ses propos, qui n'ont fait l'objet d'aucune contradiction, mettent à mal l'équité du processus électoral à Fontenay-aux-Roses dans la perspective d'un second tour qui vient d'être fixé au 28 juin par le Premier Ministre.

Enfin, Laurent Vastel et le webmaster de la ville de Fontenay-aux-Roses ont mis en avant et relayé ces interviews sur les réseaux sociaux au bénéfice de la seule image politique du Maire en période électorale.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir adresser un avertissement à ces deux médias et à leur demander d'accorder un droit de réponse aux représentants de l'opposition à Fontenay-aux-Roses dans des conditions équivalentes à celles accordées au maire sortant.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

Gilles Mergy

Un temps d'avance pour Fontenay

54 rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses

Pascal Buchet

Fontenay avec vous

Suzanne Bourdet

*Liste associative, écologique
et citoyenne pour Fontenay*